



LES POLLÈNS À NOUMÉA

Le grain de pollen est l'élément reproducteur de la plante. Malgré son origine naturelle, certains pollens peuvent être allergisants. Il existe deux types de transports de ces grains particuliers dont la taille peut varier de 7 à 250 micromètres selon les espèces :

- par les insectes chez les plantes dites « entomophiles ». Leur pollen est peu abondant dans l'atmosphère et peu allergisant ;
- par le vent chez les plantes dites « anémophiles ». Leur pollen est abondant dans l'atmosphère et plus souvent allergisant. Selon l'intensité du vent, ils peuvent parcourir de grandes distances, notamment lorsque les grains sont petits et légers.

À Nouméa, une étude des pollens commandée par l'association Asthme et Bronches entre 1997 et 2000 a permis de collecter les premières données et de mettre en place une ébauche de calendrier pollinique, dont le but est de connaître les variations saisonnières d'émission des pollens anémophiles.

Au regard des risques d'allergies respiratoires attribués à la présence de pollens dans l'air ambiant, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS), en partenariat avec Scal'Air, a souhaité poursuivre l'étude visant notamment à identifier les espèces végétales émettrices de pollens et les périodes de présence à l'échelle de l'année.

L'endémisme des plantes calédoniennes, mais aussi l'importation d'espèces ornementales à fort pouvoir allergisant telles que les cyprès ou le bois noir (*Albizia lebeck*), justifient d'autant plus la mise en place d'un suivi des pollens.

Depuis le 26 août 2015, Scal'Air a installé un capteur de pollen sur le site de Météo France au Faubourg Blanchot.

L'identification et le comptage des pollens se fait en partenariat avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) en Métropole.

Le but de cette campagne est de compléter et de mettre à jour le calendrier pollinique existant pour, à terme, réduire les risques de maladies allergiques liées à l'exposition aux pollens.

À noter que les pollens ne sont pas les seuls allergènes présents dans l'atmosphère, de nombreuses études s'intéressent également aux moisissures.

LES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA ET SUR LE RÉSEAU DE MESURE DU SUD DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE p. 2

DÉPASSEMENTS DE SEUIL SUR MONTRAVEL ET À LA VALLÉE DU TIR p. 5

ZOOM SUR... LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS p. 6

BILAN DES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

Les mesures de la qualité de l'air permettent d'établir l'indice ATMO qui indique la qualité de l'air moyenne à l'échelle de la ville. D'une valeur allant de 1 (très bon) à 10 (très mauvais), cet indice est calculé à partir des 4 polluants surveillés en continu, le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules fines en suspension dans l'air (PM10).

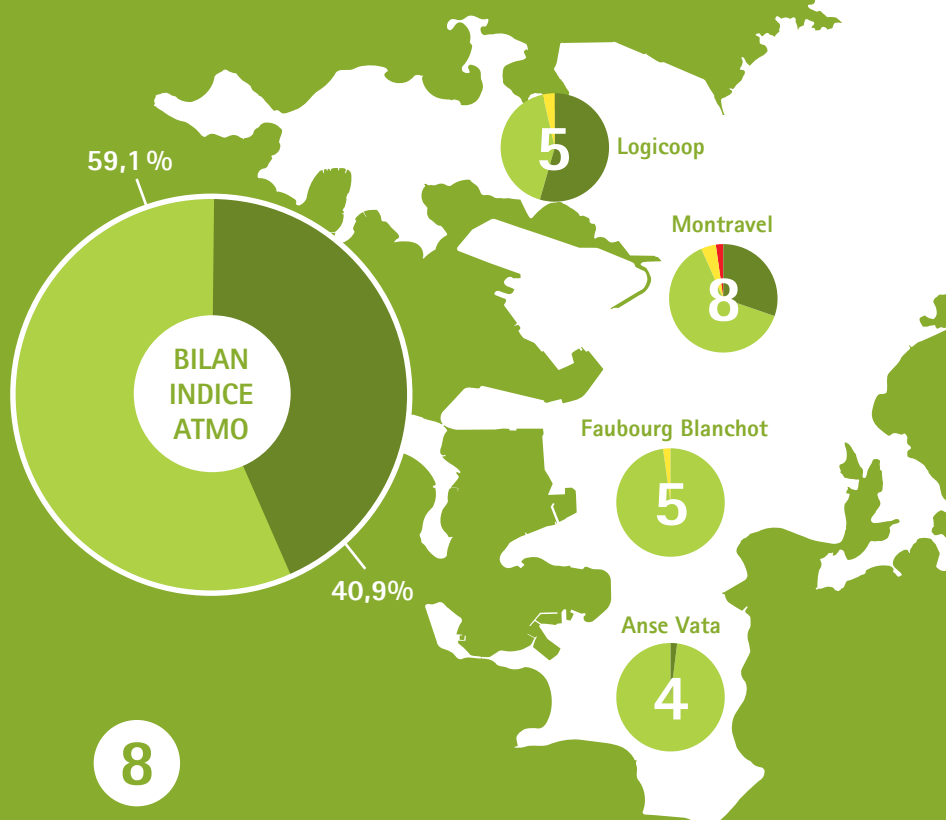
L'indice ATMO a été très bon à moyen durant le 3^e trimestre 2015.

Les indices par station ou IOA informent sur la pollution maximale de la journée dans le quartier concerné.

À l'image du semestre précédent, c'est le quartier de Montravel qui connaît les niveaux de pollution les plus forts, avec une part d'indices mauvais de 2,2 % et une part d'indices moyens à médiocres de 4,4 %, contre 3,5 % à Logicoop et 2,2 % au Faubourg Blanchot.

Ces indices s'expliquent par la présence de dioxyde de soufre d'origine industrielle, qui a fait l'objet de deux dépassements du seuil d'information ce trimestre en condition de vent de secteurs sud-ouest à nord-ouest.

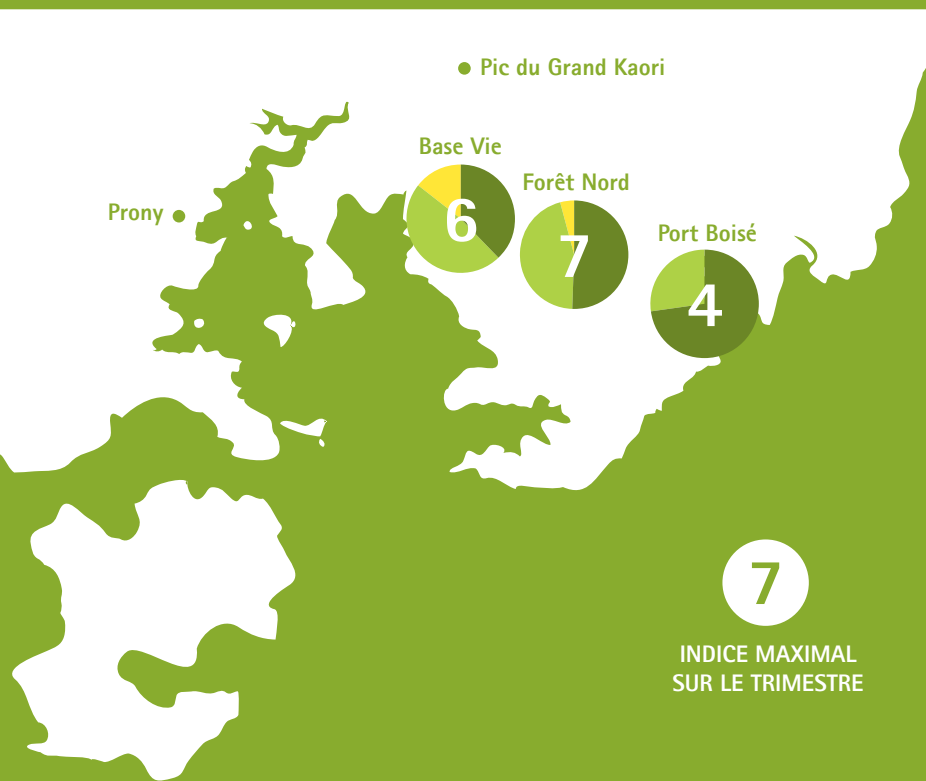
Au Faubourg Blanchot, aucun indice très bon n'a été relevé en raison des concentrations plus élevées en ozone durant cette période. La majorité des indices restent bons au troisième trimestre.



8

INDICE MAXIMAL SUR LE TRIMESTRE

	Très bon	Bon	Moyen à médiocre	Mauvais
Logicoop	54,5 %	42,0 %	3,5 %	0,0 %
Montravel	30,4 %	63,0 %	4,4 %	2,2 %
Faubourg Blanchot	0,0 %	97,8 %	2,2 %	0,0 %
Anse Vata	2,2 %	97,8 %	0,0 %	0,0 %



7

INDICE MAXIMAL SUR LE TRIMESTRE

	Très bon	Bon	Moyen à médiocre	Mauvais
Forêt Nord	50,7 %	45,2 %	4,1 %	0,0 %
Base Vie	38,0 %	47,8 %	14,2 %	0,0 %
Port Boisé	73,0 %	27,0 %	0,0 %	0,0 %

BILAN DES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE SUD

Les indices de la qualité de l'air par station (IOA) sont calculés sur les cinq stations de mesure actuellement opérationnelles : Prony, Base Vie, Forêt Nord, Port Boisé et sur le site du Pic du Grand Kaori.

Les grilles de calcul d'indices pour le réseau de mesure du Sud sont les mêmes que celles utilisées pour les stations de Nouméa. Ainsi, les indices des stations de Nouméa et du Sud sont directement comparables.

En raison d'un problème technique lié à l'alimentation électrique des appareils de mesure, les données des stations de Prony et du Pic du Grand Kaori n'ont pas pu être récupérées ; le calcul d'indice sur ces stations n'a donc pas été possible.

L'indice de la qualité de l'air le plus élevé a été enregistré sur la station de mesure de la Forêt Nord, suite à une augmentation des niveaux de poussières fines observées le 25 septembre 2015.

La part d'indices moyens à médiocres est la plus élevée au niveau de la station de la Base Vie de Vale (14,2 %), suivie de la station de Forêt Nord, avec 4,1 %.

Sur la station de Port Boisé, les indices calculés indiquent une qualité de l'air très bonne à bonne (indice n'excédant pas la valeur de 4), sur l'ensemble des journées de ce trimestre.

Notons que l'indice ATMO, qui ne concerne que les agglomérations, n'est pas calculé pour le réseau du Sud.



LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

À Nouméa, l'origine de ce polluant gazeux et incolore, qui se signale par une odeur forte, désagréable et suffocante à fortes concentrations, est principalement industrielle (centrale thermique au fioul du secteur de Doniambo). Au cours de ce trimestre, 3 dépassements du seuil d'information horaire ont été enregistrés dans les quartiers de Montravel et de la Vallée du Tir. À Montravel, ces dépassements ont eu lieu dans des conditions de vents faibles à moyens de secteurs sud-ouest à ouest/sud-ouest. Le premier dépassement a eu lieu le 08 août avec une valeur de 325 µg/m³. La valeur maximale de 349 µg/m³ en moyenne sur une heure a été atteinte le 19 septembre. À la Vallée du Tir, le dépassement du seuil d'information horaire a été enregistré le 05 septembre, avec une valeur de 324 µg/m³ dans des conditions de vents moyens de secteurs ouest/nord-ouest à nord-ouest.

Sur le reste du réseau, les niveaux de dioxyde de soufre sont restés relativement faibles au cours du troisième trimestre 2015.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	7	4	3	1
Moyenne horaire maximale	192	349	191	176
Moyenne journalière maximale	64	30	28	16
Dépassement SI	0	2	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

Les oxydes d'azote sont émis par les moteurs et les installations de combustion de plus grande ampleur (centrale énergétique...). Ce sont des polluants traceurs des émissions du trafic routier, mais aussi de l'activité industrielle.

Les niveaux de dioxyde d'azote mesurés au cours du 3^e trimestre 2015, sont en très légère hausse par rapport à ceux mesurés au cours du trimestre précédent. La dispersion ou « dissipation » des émissions liées au trafic, favorisée par les vents, diminue au cours de la saison fraîche, qui connaît généralement des vents plus faibles qu'en saison chaude.

Les faibles niveaux relevés au cours de l'année s'expliquent également par l'absence de station de typologie « trafic », c'est-à-dire située à proximité immédiate d'un axe de circulation majoritaire et donc directement soumise à l'influence de la circulation routière.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	8	6	7	5
Moyenne horaire maximale	52	46	65	60
Moyenne journalière maximale	19	17	23	20
Dépassement SI	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LES POUSSIÈRES FINES (PM₁₀)

Les poussières fines en suspension (PM₁₀) liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport et d'activités industrielles diverses.

À Nouméa, ces poussières sont essentiellement émises au niveau de la centrale thermique, du processus de traitement des minerais de nickel et des véhicules de l'agglomération.

Au cours de ce trimestre, aucun dépassement de seuil n'a été recensé sur le réseau de mesure. Les niveaux journaliers les plus élevés ont été observés sur les stations de Montravel et du Faubourg Blanchot, avec des valeurs maximales respectives de 34 µg/m³ et 31 µg/m³.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	13	16	14	12
Moyenne horaire maximale	82	102	129	76
Moyenne journalière maximale	28	34	31	23
Dépassement SI	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

L'OZONE (O₃)

L'ozone (O₃) que l'on mesure dans l'air ambiant est un polluant dit « secondaire », qui se forme par transformation chimique de certains polluants dits « primaires » (en particulier NO, NO₂ et/ou composés organiques volatils), sous l'effet des rayonnements solaires. Les mécanismes réactionnels sont complexes et les plus fortes concentrations d'ozone apparaissent en périphérie des zones émettrices des polluants primaires, puis peuvent être transportées sur de grandes distances.

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent largement les valeurs de référence à ne pas dépasser ; on note cependant une légère hausse des concentrations mesurées par rapport au trimestre précédent, tant dans les moyennes horaires que journalières.

	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	58	55
Moyenne horaire maximale	82	82
Moyenne journalière maximale	76	72
Dépassement SI	0	0
Dépassement SA	0	0
Dépassement VLH	0	0
Dépassement VLJ	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

QUELQUES REPÈRES

	SO ₂	NO ₂	PM ₁₀	O ₃
Seuil d'information et de recommandations (SI)	300 µg/m ³ en moyenne sur 1 h	200 µg/m ³ en moyenne sur 1 h	50 µg/m ³ en moyenne sur 24 h	180 µg/m ³ en moyenne horaire
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m ³ en moyenne sur 3 h consécutives	400 µg/m ³ en moyenne sur 1 h	80 µg/m ³ en moyenne sur 24 h	240 µg/m ³ en moyenne sur 3 h
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m ³ en moyenne sur 1 h ⁽¹⁾	200 µg/m ³ en moyenne sur 1 h ⁽²⁾	-	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m ³ en moyenne journalière ⁽²⁾	-	50 µg/m ³ en moyenne journalière ⁽⁴⁾	-

(1) À ne pas dépasser plus de 24 h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3 jours/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18 h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35 jours/an.



LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

Dans le Sud, l'origine de ce polluant gazeux et incolore, qui se signale par une odeur forte, désagréable et suffocante à fortes concentrations, est essentiellement industrielle (centrale thermique et chaîne de fabrication de l'acide sulfurique nécessaire au procédé hydrométallurgique). Il peut également être émis lors d'événements accidentels comme des départs de feux au niveau des stocks de soufre.

Les niveaux de dioxyde de soufre observés au cours du 3^e trimestre 2015 restent faibles à très faibles et respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser.

Les stations de la Forêt Nord et de Port Boisé ont enregistré les concentrations les plus fortes, avec respectivement 100 et 37 µg/m³. Les valeurs mesurées sur le site de la Base Vie de Vale NC sont du même ordre de grandeur que celles mesurées habituellement, tant pour les niveaux de fond que pour les niveaux de pointe et restent très faibles.

En raison de problèmes techniques, aucune donnée n'est disponible pour les stations de Prony et du Pic du Grand Kaori.

	Forêt Nord	Pic du Grand Kaori	Base Vie	Prony	Port Boisé
Moyenne trimestrielle	3	nc	1	nc	0
Moyenne horaire maximale	100	nc	4	nc	37
Moyenne journalière maximale	18	nc	4	nc	19
Dépassement VLHPE	0	/			
Dépassement VLJPE	0	/			
Dépassement SI			0	/	0
Dépassement SA			0	/	0
Dépassement VLH			0	/	0
Dépassement VLJ			0	/	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

Dans le Sud, les oxydes d'azote sont des polluants essentiellement émis par l'activité industrielle et, dans une moindre mesure, par le trafic routier.

Les concentrations mesurées à la Forêt Nord sont plus importantes que celles du trimestre précédent. Les sites de la Base Vie et de la Forêt Nord sont les plus impactés au cours de ce 3^e trimestre, avec des valeurs de pointe du même ordre de grandeur que celles observées sur les sites de mesure de Nouméa et des niveaux de fond très faibles, proches de ceux affichés par le site périurbain de l'Anse Vata.

Sur l'ensemble des stations, les niveaux de dioxyde d'azote sont très faibles et respectent largement les valeurs de référence à ne pas dépasser.

En raison de problèmes techniques, aucune donnée n'est disponible pour les stations de Prony et du Pic du Grand Kaori.

	Forêt Nord	Pic du Grand Kaori	Base Vie	Prony	Port Boisé
Moyenne trimestrielle	2	nc	4	nc	0
Moyenne horaire maximale	39	nc	47	nc	3
Moyenne journalière maximale	12	nc	15	nc	1
Dépassement SI	0	/	0	/	0
Dépassement SA	0	/	0	/	0
Dépassement VLH	0	/	0	/	0
Dépassement VLJ	0	/	0	/	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LES POUSSIÈRES FINES (PM₁₀)

Dans le Sud, ces poussières peuvent provenir du contexte minier (soulèvement de poussières sur les sites d'extraction ou de traitement, du trafic au niveau des pistes...), des phénomènes de combustion (unité de production d'énergie, usine...), mais ils peuvent aussi être d'origine naturelle.

Le site de la Base Vie reste celui qui affiche la valeur de pollution de fond la plus importante du réseau, avec une moyenne trimestrielle de 18 µg/m³, qui correspond à une valeur habituellement mesurée pour la saison.

Avec une valeur journalière maximale de 42 µg/m³ mesurée le 25 septembre, la station de la Forêt Nord enregistre la concentration journalière la plus importante.

Aucun dépassement de seuil n'a été constaté sur le 3^e trimestre 2015. L'évaluation des niveaux de pollution pour les particules fines PM₁₀ se fait aux échelles journalières et annuelles. Le niveau horaire permet de mieux appréhender la pollution de pointe de courte durée, mais il ne fait pas l'objet de valeurs de référence ou réglementaires à ne pas dépasser.

En raison de problèmes techniques, aucune donnée n'est disponible pour les stations de Prony et du Pic du Grand Kaori.

	Forêt Nord	Pic du Grand Kaori	Base Vie	Prony	Port Boisé
Moyenne trimestrielle	15	nc	18	nc	12
Moyenne horaire maximale	123	nc	146	nc	67
Moyenne journalière maximale	42	nc	41	nc	28
Dépassement SI	0	/	0	/	0
Dépassement SA	0	/	0	/	0
Dépassement VLJ	0	/	0	/	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

Pour information, l'ozone, polluant se produisant majoritairement au niveau des agglomérations, ne fait pas l'objet de mesures dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie.

QUELQUES REPÈRES

	SO ₂	NO ₂	PM ₁₀
Valeur limite horaire pour la protection des écosystèmes (VLHPE) - ICPE-VALE	570 µg/m ³ en moyenne sur 1 h ⁽⁶⁾	-	-
Valeur limite journalière pour la protection des écosystèmes (VLJPE) - ICPE-VALE	230 µg/m ³ en moyenne journalière	-	-
Seuil d'information et de recommandations (SI)	300 µg/m ³ en moyenne sur 1 h	200 µg/m ³ en moyenne sur 1 h	50 µg/m ³ en moyenne sur 24 h
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m ³ en moyenne sur 3 h consécutives	400 µg/m ³ en moyenne sur 1 h	80 µg/m ³ en moyenne sur 24 h
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m ³ en moyenne sur 1 h ⁽¹⁾	200 µg/m ³ en moyenne sur 1 h ⁽³⁾	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m ³ en moyenne journalière ⁽²⁾	-	50 µg/m ³ en moyenne journalière ⁽⁴⁾

(1) À ne pas dépasser plus de 24 h/an - (2) À ne pas dépasser plus de 3 jours/an - (3) À ne pas dépasser plus de 18 h/an - (4) À ne pas dépasser plus de 35 jours/an - (5) À ne pas dépasser plus de 9 h/an



SIGNATURE DE LA CHARTE ÉCOMOBILITÉ LE 16 SEPTEMBRE - PLACE DES COCOTIERS

À l'initiative de l'ADEME et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la charte écomobilité a été signée par l'association Scal'Air et de nombreux acteurs locaux parmi lesquels la province Sud, la DIMENC, la Ville de Nouméa, le CIE, le SIGN, le SMTU et la SECAL.

Des actions d'information et de sensibilisation aux modes de transport doux ont également eu lieu lors de cet évènement qui se déroulait pendant la semaine de la mobilité.

5 actions ont été proposées par Scal'Air dans le cadre de la charte écomobilité pour l'année 2016 :

- mise à disposition d'un vélo à assistance électrique pour le personnel ;
- création d'une affiche sur la pollution de l'air et les bienfaits de l'écomobilité ;
- amélioration du coin cuisine pour limiter les déplacements des salariés à la pause déjeuner ;

- réalisation d'une page Web « écomobilité » sur le site Internet de Scal'Air ;
- création et diffusion d'un kit de communication sur l'écomobilité.



Signature de la charte écomobilité par Scal'Air
Crédit photographie : Patrick Chalas



Les signataires de la charte écomobilité
Crédit photographie : Patrick Chalas

TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONS

Des problèmes d'infiltration d'eau ont été constatés sur certaines des stations de mesure de la qualité de l'air de Nouméa. Au mois de juillet, des travaux d'étanchéité ont été menés sur les toits des stations de Montravel et de Logicoop, stations qui sont également les doyennes du réseau.



Toit de la station de Logicoop remis à neuf

DÉPASSEMENTS DE SEUIL SUR MONTRAVEL ET À LA VALLÉE DU TIR

Au cours de ce 3^e trimestre, des valeurs moyennes à élevées en dioxyde de soufre ont entraîné des dépassements du seuil d'information horaire à Montravel le 8 août et le 19 septembre, et à la Vallée du Tir le 5 septembre. Il s'agit des deux premiers dépassements de l'année à Montravel et du deuxième à l'école Griscelli. On note que malgré l'utilisation de fuel aux normes européennes TBTS (Très Basse Teneur en Soufre) dans l'installation de combustion, des dépassements de seuils restent possibles sous certaines conditions météorologiques.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Participation de Scal'Air au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'ISD de Gadji le 24 juillet et au Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance (CICS) sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro le 12 août.
- Validation des huit premiers dossiers de candidature à la charte écomobilité le 31 août, lors de la première réunion du comité de charte au sein duquel siège l'association Scal'Air.
- Le 31 juillet et le 3 septembre, présentation du budget prévisionnel pour l'année 2016 aux membres du conseil d'administration de Scal'Air.
- Participation de Scal'Air, le 15 septembre, au groupe de travail sur le suivi et la qualité de l'air autour des installations de VALE NC et de Prony Energies, sur le site de VALE.



Installation de VALE NC pour les tests de fumigation consistant à exposer une dizaine d'espèces endémiques à différentes gammes de concentrations en dioxyde de soufre

Campagnes de mesures

- Campagne jauges Owen du mois d'août à Nouméa et dans le Sud pour la mesure des retombées atmosphériques.
- Au mois d'août, campagne de mesure des métaux lourds par préleveur Partisol sur les stations du Sud.
- Du 23 au 30 septembre, deuxième campagne de mesure des composés organiques volatils (COV).
- Suite de la campagne d'intercomparaison de préleveurs de particules PM10 pour l'analyse des métaux lourds (Partisol et ACCU).



Jauge Owen à la station de Montravel



CAMPAGNE DE MESURE DES COV

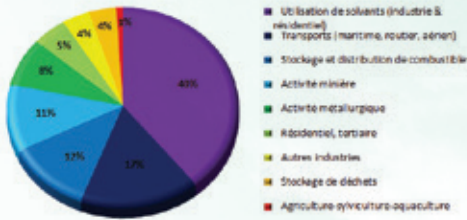
Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à travers le service de la DASS et en partenariat avec Scal'Air, a souhaité lancer des mesures prospectives de concentrations en Composés Organiques Volatils (COV) sur le quartier de Ducos où se trouvent majoritairement les industries émettrices de COV.

Il s'agit, en première approche, de mesurer les niveaux d'exposition des populations à ces polluants, dans une zone où cohabitent populations, activités artisanales et industrielles.

3 sites hors de la zone de Ducos, situés rue Galliéni et au niveau des stations du Faubourg Blanchot et de l'Anse Vata, ont également été investigués à titre de comparaison.

Les COV sont des polluants de l'air qui se retrouvent fréquemment dans l'atmosphère. Ils ont des sources multiples et présentent des formes très variées, ce qui implique des effets plus ou moins dangereux pour la santé. Ils se retrouvent

dans les logements avec les produits d'entretien, les produits de bricolage, etc. Mais ils sont également émis dans l'air extérieur par certaines activités industrielles ou artisanales utilisant, produisant ou stockant des vernis, des colles, des encres, des solvants ou des carburants. Les véhicules représentent également une part importante des émissions de COV dans l'air ambiant.



Apport en COV par secteur d'activité en 2010 (Source DIMENC)

D'après les données de la DIMENC*, en 2010, les secteurs d'activité qui contribuent le plus à l'émission de COV sont :

- l'utilisation de solvant ;
- le transport (maritime, routier et aérien) ;
- le stockage et la distribution de carburant.

Principe de mesure

Pour mesurer les COV, Scal'Air utilise des tubes ou échantillonneurs passifs. Cette technique de mesure est basée sur le piégeage des molécules de polluant sur un adsorbant chimique, en l'occurrence du charbon actif. Les tubes passifs sélectionnés par Scal'Air dans le cadre de ces campagnes prospectives sont de marque Radiello.



Boîte de protection avec les tubes

La partie charbon actif, qui adsorbe les composés organiques volatils, est placée à l'intérieur d'un corps diffusif qui permet de laisser passer l'air chargé en COV, mais qui retient les particules et autres composés d'une taille supérieure à 10 µm. Un support de tube triangulaire a pour fonction d'accrocher l'ensemble à des boîtes protectrices qui sont elles-mêmes fixées au mobilier urbain pendant la semaine d'exposition.



Quatre campagnes trimestrielles d'une durée d'une semaine ont été programmées sur une période totale d'une année. Ce trimestre, la campagne s'est déroulée du 23 au 30 septembre.

* DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie



Implantation des sites de mesure pour les COV

Rejoignez Scal'Air sur le Web en flashant nos QR codes !



Pour connaître les points de mesure et découvrir les photos de cette campagne, consultez le Google+ de Scal'Air ou les photos de Scal'Air, ou flashez les QR codes ci-contre.

NOS COORDONNÉES

Association de Surveillance Calédonienne de la Qualité de l'Air
Tél. : 28 27 54 / Fax : 24 25 04 ; E-mail : info@scalair.nc
Retrouvez l'ensemble de nos informations sur notre site Internet www.scalair.nc



NOS ADHÉRENTS

Scal'Air fait partie de la Fédération ATMO

